

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2023
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023 (accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion à l'Association Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés

L'association Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés (APEPHA) est une association, indépendante à but non lucratif, fondée en 2010 dont l'objectif est de permettre d'étudier et de mettre en œuvre des centrales solaires photovoltaïques sécurisées, rentables et répondant aux objectifs. Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer à cette association et d'autoriser madame la présidente à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation de 110 €.

L'APEPHA propose à ses adhérents des services et des outils (dossiers d'investigations, charte qualité, résultats de production, lettre d'information bimestrielle, achats groupés...) pour apporter toute la sécurité et la sérénité pour une production durable et plus rentable de leurs installations. L'APEPHA peut donc accompagner sur différentes phases d'un projet et tout au long de la vie d'une centrale photovoltaïque. L'APEPHA est également à la pointe des nouveaux sujets qui pourraient aider ses adhérents à mieux valoriser leur électricité, dans le cadre de projets et lors de la vente d'électricité.

L'APEPHA sera une force de proposition en termes de conseils et d'expertises, en cas de litiges sur les installations.

Il est proposé d'adhérer à cette association pour bénéficier d'un vaste réseau d'échange et d'expérience dans le domaine du photovoltaïque.

Le montant de l'adhésion est calculé en fonction de la puissance totale installée sur le territoire en kWc de 152 à 170, soit 110 € pour l'année 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'adhérer à l'association Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés ;

2 - d'autoriser madame la présidente à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation de 110 € (imputation budgétaire : 020.6228.410).